

Maroc : les élections de 1997

Zakya Daoud

DANS **MONDE ARABE** 1997/4 N° 158 , PAGES 105 À 128
ÉDITIONS **LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

ISSN 1241-5294

DOI 10.3917/machr1.158.0105

Date de mise en ligne : 27/05/2022

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-maghreb-machrek1-1997-4-page-105?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour La Documentation française.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Maroc : les élections de 1997

Zakya Daoud

■ Histoire d'une alternance recherchée

C'est à fin 1989 qu'il faut remonter pour trouver les origines du processus électoral de 1997. Prévoyant un référendum sur le Sahara – toujours reporté depuis –, le Roi Hassan II (1) décide de consulter la population marocaine sur un prolongement de deux ans de la législature qui devait être renouvelée en 1990 : ce référendum a lieu le 1^{er} décembre (participation de 99,83 %, 99,89 % de oui), dans un contexte socio-économique difficile. En effet, alors que le texte sur la privatisation de 112 entreprises publiques est adopté par le Parlement, le Roi annonce une politique économique d'austérité et de réduction des dépenses pour faire face à une baisse de 10,5 % du taux de croissance, à un déficit budgétaire de 6 %, à une reprise de l'inflation et à un doublement du déficit commercial qui l'oblige à demander un nouveau rééchelonnement de la dette. Le dirham est dévalué de 9,25 %, le budget d'équipement réduit de 15 %. Dès lors, la recherche de l'alternance politique va se dérouler concomitamment avec une libéralisation de l'économie qui impose des sacrifices et s'accompagne de troubles sociaux (grèves générales et sectorielles) et universitaires (avec la montée des islamistes dans l'université) récurrents. La recherche d'une transition s'est déroulée en plusieurs étapes.

En mai 1990, pour la première fois depuis 26 ans, l'opposition présente devant le Parlement une motion de censure qui recueille des voix même dans les partis de la majorité mais est néanmoins rejetée. Bientôt, la guerre du Golfe ravive les problèmes internes, puisque le Maroc envoie des troupes en Arabie saoudite. A la fin de l'année 1990, une grève générale est organisée avec succès par les syndicats, CDT (Confédération démocratique du Travail) et UGTM (Union générale des Travailleurs marocains), et de violentes émeutes éclatent en décembre à Fès.

En août 1991, le Roi reçoit les chefs des partis de l'opposition. Ils réclament officiellement une réforme constitutionnelle, de nouvelles lois et un nouveau découpage électoral. Tandis que de nombreux prisonniers politiques sont libérés, l'Istiqlal, l'USFP (Union socialiste des Forces populaires), le PPS (Parti du Progrès et du Socialisme) et l'OADP (Organisation de l'Action démocratique et populaire) (2)

(1) Voir ci-dessous différentes déclarations du roi Hassan II sur ce processus, entre 1989 et 1997.

(2) Voir plus loin les notices concernant les partis politiques marocains ayant participé aux élections législatives.

constituent un front commun pour faire avancer leurs demandes de refonte de la Constitution de 1972, de démocratie et de parachèvement de l'unité territoriale et présentent trois projets de loi pour modifier les lois électorales.

Début 1992, alors qu'Abderrahim Bouabid, secrétaire général de l'USFP est enterré solennellement à Rabat, le Roi se prononce en faveur du multipartisme et annonce la réorganisation des rapports entre le législatif et l'exécutif, promettant des élections législatives pour octobre. Il reçoit à nouveau les chefs des partis. Cependant, le secrétaire général de la CDT, syndicat lié à l'USFP, Noubir Amaoui est poursuivi en justice pour propos diffamatoires envers le gouvernement et arrêté, puis condamné à deux ans de prison ferme. Des projets de lois modifiant les codes et processus électoraux sont présentés par le gouvernement au Parlement, mais l'opposition boycotte le vote, estimant que ses propositions n'ont pas été prises en compte. Reçus par le Roi, les chefs des partis de l'opposition lui demandent son arbitrage contre le gouvernement. Celui-ci étant accepté, ils lui présentent un mémorandum dont 18 demandes sont retenues (commission de suivi et de contrôle électoral, accès aux médias, financement des partis, élaboration de nouvelles listes...). Les négociations n'en sont pas moins ardues pour la mise en œuvre de ces réformes constitutionnelles et électorales entre l'opposition qui, le 18 mai 1992, s'est structurée officiellement sous le nom de Koutlah al Democratiyya (voir n° 137 de *Maghreb Machrek*) et le gouvernement, au point qu'en juin, celle-ci boycotte encore le vote parlementaire sur ces questions. Mais des commissions de suivi sont constituées, les listes électorales en principe renouvelées et, à l'approche d'un référendum sur le projet de nouvelle constitution et des élections communales prévues pour octobre, un gouvernement de transition est formé où les ministres politiques sont remplacés par des technocrates.

Cependant, dès sa présentation, l'opposition se montre réservée sur le texte de la 4^e Constitution marocaine, qui prévoit la responsabilité du Premier ministre devant un Parlement dont les prérogatives sont légèrement élargies et la création d'un Conseil constitutionnel et d'un Conseil économique et social : elle boycotte donc le référendum du 4 septembre 1992 qui se déroule avec néanmoins un taux de participation de 97,25 % et 99,80 % de oui. Dans une conjoncture économique assez tendue qui fait craindre la perte des bénéfices de l'ajustement structurel de 1983, le Roi multiplie les discours : appel à la participation électorale, nécessaire moralisation de la vie publique.

Les élections pour remplacer des conseils communaux en place depuis plus de 9 ans ont lieu le 16 octobre : la Koutlah n'obtient que 21,30 % des sièges, la majorité gouvernementale 33 %. L'opposition dénonce des distributions massives d'argent par les candidats.

En 1993, la Koutlah progresse en obtenant 26 % des sièges provinciaux et préfectoraux désignés de façon indirecte par les membres des conseils municipaux et communaux (22 janvier - 12 février). Dans une conjoncture marquée par la sécheresse et par des troubles universitaires et sociaux, la Koutlah prépare les élections législatives en décidant de candidatures et d'un programme communs. A la première partie de ces élections, celles des 222 élus au scrutin direct, le 25 juin 1993, cette stratégie unitaire lui vaut un succès qu'elle n'avait pas connu depuis les années 60 : elle arrache 95 sièges sur 222. C'est l'euphorie. Écartée du pouvoir depuis de longues années – les années 60 pour l'USFP –, l'opposition marocaine voit le bout du tunnel. Le Roi exprime sa satisfaction. Noubir Amaoui est libéré en juillet. Malheureusement, tout se gâte en septembre avec l'élection des 111 derniers députés par les grands électeurs issus des conseils communaux et des élections professionnelles. Tous les ténors de la droite éjectés en juin retrouvent leurs sièges par ce biais, et la

Koutlah perd son avance et redevient minoritaire. Ulcéré, se déclarant trahi, Abderrahmane Youssoufi, secrétaire général de l'USFP, démissionne et quitte le Maroc, décrétant tout changement impossible sans une véritable réforme constitutionnelle et une révision de la loi électorale et dénonçant des « tripatouillages indécents ». L'opposition déclare alors vouloir obtenir en priorité l'élection de l'ensemble des membres de la Chambre des représentants au suffrage direct. Le Roi tente de calmer le jeu. Il reçoit les chefs des partis et leur déclare que l'alternance est l'amorce des réformes souhaitées, que la Constitution reste perfectible. Dans la foulée, il propose à la Koutlah d'accéder au gouvernement, se réservant de choisir les postes de Premier ministre et les portefeuilles de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Justice. Quelques jours plus tard, l'opposition refuse cette proposition, incriminant l'action du ministre de l'Intérieur D. Basri qui a, à son avis, « dénaturé le vote populaire » et continuant à réclamer une réforme constitutionnelle. Une crise politique est ouverte.

Début 1994 cependant, le dialogue reprend et l'opposition axe sa revendication principale sur une amnistie générale, la libération des prisonniers politiques et le retour des exilés. Un dialogue social est ouvert, des mesures sont annoncées. En mai, Abdellatif Filali, homme d'ouverture, est nommé Premier ministre. Des libérations interviennent et les premiers exilés politiques rentrent au Maroc. A la fin de l'année, le Roi lance un nouvel appel à l'alternance et annonce un projet de régionalisation. Tandis que les réformes économiques se poursuivent, l'opposition refuse, en décembre, de voter le budget en raison de la forte réduction des budgets sociaux.

En janvier 1995, un communiqué royal fait savoir que le départ, demandé par l'opposition, de D. Basri « serait de nature à nuire gravement au bon fonctionnement des institutions sacrées du pays ». Le gouvernement Filali est reconduit et comprend des membres de la majorité parlementaire et des technocrates. Le Roi prononce alors un discours sur les blocages sociaux. En juillet, une amnistie générale est décrétée, les détenus du bagne de Tazmamart sont libérés. A. Youssoufi rentre au Maroc et reprend son poste de secrétaire général de l'USFP. En septembre, un référendum entérine le changement de calendrier de l'année fiscale (début en juillet au lieu de janvier). En octobre, Hassan II annonce qu'il a demandé des rapports à la BIRD sur l'enseignement, l'administration et l'économie et que les résultats en sont catastrophiques : la BIRD a évoqué l'existence de « centres de résistance aux réformes ». Le Roi malade, la Koutlah se réunit pour étudier « la crise aiguë que traverse le Maroc ».

Dès les premiers mois de 1996, une campagne d'assainissement pour combattre la drogue, la contrebande et la corruption (voir *Maghreb Machrek* n° 154) agite les milieux économiques. La situation économique (du fait notamment de la sécheresse, le déficit s'est aggravé de 11,6 %) et sociale reste préoccupante. En mars, Hassan II se dit prêt à réviser une nouvelle fois la Constitution. De violents incidents éclatent à Tanger. Le 25 mai, les partis de la Koutlah reviennent à la charge, adressant au Roi un mémorandum sur les réformes constitutionnelles, notamment sur les pouvoirs respectifs de l'exécutif et du législatif. Les islamistes dits modérés intègrent le parti du MPDC (Mouvement populaire démocratique et constitutionnel). Au printemps le dialogue pouvoir-opposition se renoue dans la discrétion. Il se concrétise en août par un accord tripartite gouvernement-patronat-syndicats. Pendant ce temps, des négociations ardues vont se dérouler pendant 7 mois sur l'assainissement des listes électorales (4,5 millions d'inscriptions fausses détectées sur un électorat composé de 9 millions de Marocains, avant la révision des listes), la mise au point d'un nouveau code électoral, d'un nouveau découpage et l'élaboration consensuelle de changements constitutionnels et relatifs à la régionalisation.

En septembre, la 5^e Constitution marocaine est proposée pour approbation par référendum. Ayant obtenu que la première Chambre soit élue entièrement au suffrage direct (une seconde Chambre élue au suffrage indirect lui étant adjointe, cependant) et que le gouvernement soit responsable devant le Parlement ; pour la première fois de son histoire, l'USFP accepte de voter oui. C'est un tournant qu'elle ne semble pas avoir franchi sans états d'âme et que refuse l'OADP. Sur 12 millions d'inscrits, 10 millions se prononcent pour le oui. On ne compte que 45 324 non. Dès lors la marche vers l'alternance semble, pour tous les observateurs, irréversible. Le Roi y appelle à nouveau. Une des tendances islamistes structurée, celle de A. Yaouane, refuse le jeu électoral et descend dans la rue en décembre 1996 et janvier 1997.

Cependant, certaines organisations de la société civile émettent des réserves. Ainsi l'Organisation marocaine des Droits de l'homme (OMDH) attire l'attention sur trois dangers : le bicaméralisme lui semble constituer une menace pour la première Chambre et ses prérogatives, elle demande la révision du mode de scrutin et conteste la prééminence du ministère de l'Intérieur dans la réalisation des réformes politiques. Pourtant, les discussions se poursuivent pour l'élaboration consensuelle d'une série de textes et, ceux-ci enfin rédigés, le 28 février 1997, 11 partis, dont 5 d'opposition, signent avec le ministre de l'Intérieur une Déclaration commune, un code de bonne conduite ; le gouvernement s'y engage à appliquer les lois et à s'interdire toute ingérence électorale, à réprimer les abus de pouvoir et l'usage de fonds illicites, tandis que les partis devront pour leur part mobiliser leurs troupes et s'abstenir de contester a priori les résultats issus des urnes. Parallèlement, la mise à niveau des industries, la modernisation fiscale et financière, une modernisation juridique sont engagées.

C'est dans ce contexte que s'amorcent, en juin 1997, les premières consultations communales et municipales, puis les consultations professionnelles, régionales et provinciales de l'été. Cependant, à l'approche des élections législatives, la situation politique se détériore à nouveau. Grève générale, très partiellement réussie, tensions au sein et entre les partis, échec de l'accord social de 1996. Même les échéances nouvelles – annonce de progrès sur le problème du Sahara avec un référendum pour 1998 et la reprise des processus d'identification des votants – ne restaurent pas une démarche consensuelle. Les résultats des diverses élections de 1997 et particulièrement des législatives du 14 novembre analysées ci-après, ne paraissent guère offrir un contexte favorable à l'alternance, pour deux raisons principales. En 1993, l'opposition avait souhaité que l'alternance surgisse des urnes et ne dépende pas de l'unique choix du Roi. Or les urnes ont donné un paysage politique éclaté qui augure mal de la composition d'un gouvernement fort, en ce sens que toutes les alliances sont problématiques, y compris à l'intérieur des blocs politiques tels que présentés par le ministre de l'Intérieur. Ensuite, la désaffection de l'opinion publique, illustrée par le nombre de votants le plus bas jamais enregistré au Maroc et par l'importance des bulletins nuls, pèse sur la classe politique et particulièrement sur l'opposition. Tant que le gouvernement n'est pas constitué – et il ne le sera qu'en janvier 1998, en principe – il est difficile d'aller plus loin dans l'analyse de la situation. Mais les résultats que nous présentons ici traduisent à la fois l'émiettement des formations partisans, et donc la difficulté de dégager une majorité stable, et le dilemme devant lequel se trouvent placés les partis de l'opposition.

■ Extraits de déclarations du Roi Hassan II sur le processus électoral

23 novembre 1989. *Discours à la nation*

« Au cours de l'été prochain devraient avoir lieu les élections législatives et communales... devant obligatoirement concerner tout le territoire marocain d'El Gouira à Tanger. Il serait anormal que nous disions "puisque le référendum doit avoir lieu dans les provinces sahariennes, celles-ci ne devraient pas élire leurs députés et conseillers municipaux"... Nous avons décidé d'ajourner de deux ans les élections sur tout le territoire marocain ».

3 mars 1991. *Discours du trône*

« Les représentants du peuple sont en train d'apprendre à s'acquitter de leurs missions. Notre rôle n'est pas celui d'un simple arbitre qui veille au respect des règles du jeu. Nous participons nous-mêmes au jeu. Nous le conduisons directement ».

6 février 1992 (*Interview à l'agence Reuter*)

« Il faut refaire les listes électorales, les remettre à jour... ensuite nous avons eu pas mal de communes et de municipalités qui ont été créées. Il va falloir faire un découpage différent. Nous pourrions avoir un nouveau parlement pour octobre ».

9 juin 1992. *Lettre royale*

« Plus d'une fois nous avons exprimé notre sincère volonté de voir les élections se dérouler dans un climat de liberté et d'honnêteté et se caractériser par la transparence, ce qui les rendra crédibles aux yeux de tous... Nous avons décidé d'instituer une commission centrale et des commissions provinciales pour veiller sur le bon déroulement des élections dans toutes leurs étapes. »

2 septembre 1992. *Interview au Monde*

« En ce qui concerne les réformes apportées par la Constitution de 1992, le point principal tient au fait que, jusqu'alors le roi nommait à la fois le Premier ministre et les ministres et mettait fin à leurs fonctions. Désormais, il nommera et mettra fin aux fonctions des ministres sur proposition du Premier d'entre eux... Ensuite le Premier ministre fera un tour de piste devant le Parlement auquel il soumettra son programme, qui, autre nouveauté, fera l'objet d'un débat suivi d'un vote... La monarchie marocaine est plus que millénaire. Je peux déléguer mes pouvoirs mais je n'ai pas le droit, de ma propre initiative, de me désister de mes prérogatives et du pouvoir que me confère l'allégeance de mes sujets, en confiant, par exemple, l'investiture du gouvernement à la Chambre des représentants. Je veux que les résultats de ce scrutin (législatif) me livrent l'exacte physionomie du pays. Il m'importe de connaître le sentiment des troupes avec lesquelles nous allons monter à l'assaut du XXI^e siècle, les ambitions des nouveaux élus, leur éthique, leurs vues sur les questions économiques et sociales... Je ferai appel à ceux qui réussiront à former une majorité susceptible de diriger le pays de façon durable. Le programme sur lequel le gouvernement et le Parlement se seront mis d'accord reposera naturellement sur les orientations que j'aurai données parce que, moi aussi, j'ai droit à la parole ».

16 octobre 1992. *Discours à la veille des élections communales*

« J'interviens seulement pour te dire, cher peuple, participe en votant demain, s'il plaît à Dieu, avec foi, enthousiasme et en grand nombre... parce que la Constitution que tu as approuvée à la quasi-unanimité ne peut s'accommoder d'une désaffection de la part des citoyens... Comme tu l'as été le 4 septembre lors du référendum constitutionnel, sois demain, cher peuple, mobilisé. Ma volonté est que tu sois présent demain dans les bureaux de vote pour exprimer ton opinion et choisir ton élu sur le plan local... La décentralisation qui suit son cours et qui est appelée à s'épanouir et à s'élargir, implique que les élus soient soumis à un contrôle, non pas a posteriori, après six années d'exercice, mais à un contrôle permanent... J'estime personnellement que si nous désirons conférer à la région sa véritable signification, nous devons réfléchir dès maintenant à un instrument de contrôle des élus locaux ».

Monde arabe
Maghreb
Machrek
N° 158
oct.-déc. 1997

dossiers et
documents

109

14 janvier 1993. Interview au quotidien Ach-Charq al-Awsat

« Il est très réconfortant de relever que sur les quelques 2400 recours en annulation intentés auprès des tribunaux à propos des élections locales, moins de dix ont été présentés contre des agents d'autorité. Je suis fier que les agents d'autorité ne soient intervenus que dans une proportion très limitée... Nous avons engagé d'autres opérations, à savoir les élections des chambres professionnelles... Ainsi le Maroc sera, début mai, doté d'un Parlement dont j'ouvrirai les travaux. Bien entendu toute œuvre entreprise par l'homme doit bénéficier du soutien de tous... Je suis convaincu que le Maroc pourra compter sur le soutien de tous ses enfants. La génération appelée aujourd'hui à mener ces batailles, à s'engager dans cette compétition et à gagner ce pari est une génération pleine d'enthousiasme, ambitieuse mais aussi réaliste ».

29 mars 1993. Discours à la nation

« Nous aurions voulu que les élections législatives se déroulent le 30 avril... mais certaines mesures proposées par la commission nationale chargée de la supervision des élections, comme le renouvellement des listes électorales, la réimpression de la carte d'électeur, demandent un certain temps. Nous ne pouvons donc organiser ces élections avant le 25 juin. Nous voulons que cette journée soit celle de la joie, de l'optimisme, de la transparence et de la vérité... Je répète, nous voulons la transparence, la franchise, la fidélité et la loyauté de tous ceux qui sont concernés par cette opération électorale : électeurs, élus et fonctionnaires des différents ministères ».

17 mai 1993. Intervention à l'émission Sept sur Sept (TF1)

« S'il y a une telle avance dans la Constitution, c'est parce que j'ai légiféré pour les Marocains.. J'ai considéré aussi que le développement économique et social devenant de nos jours un élément très important dans la vie des pays et je considère que les Constitutions devraient presque s'appeler des Constitutions de managers ou de management... Le mot opposition ne doit pas être pris ici comme ailleurs. Ici, l'opposition n'est pas à la personne du Roi, l'opposition n'est pas pour avoir un autre Roi qui est dans l'alternance, donc l'opposition, c'est l'opposition par rapport au gouvernement en place... Donc le fait de voir comme une percée extraordinaire que je prenne comme Premier ministre un homme de ceux qui étaient dans l'opposition... ne serait que dans la logique de la Constitution.. Celui que je choisirai se considérera comme étant privilégié sur le plan de la confiance que je lui fais et sera certainement très heureux de travailler à mes côtés, car en plus de cela j'entretiens des rapports personnels avec beaucoup de monde de tous ces partis d'opposition... Le problème c'est que je souhaite que nous passions d'une étape à une seconde et cela prouvera que nous sommes mûrs pour la démocratie... J'aimerais une fois pour toutes que s'instaure un climat de franchise, de transparence qui fasse qu'au lendemain des résultats, on ne s'adonne plus à des récriminations mais plutôt à des analyses prospectives ».

Juin 1993. Discours après les élections législatives

« Il ressort de ces élections, cher peuple, que tu es resté cette nation du juste milieu. Et en analysant les résultats, nous constatons l'existence de deux courants et qu'il est possible de coopérer sérieusement avec chacun d'eux. Nul doute que, le moment venu, au terme de l'élection du dernier tiers du parlement, j'en tirerai la leçon qui s'impose. »

10 octobre 1995. Discours d'ouverture du Parlement

« Je ne vous cache pas que j'avais rêvé de la possibilité de formation d'un gouvernement national où participeraient tous les membres de la famille politique marocaine. Mais les circonstances, la succession d'opérations électorales... ont mis les nerfs de tous à rude épreuve et fait monter le ton. A présent, j'ai en face de moi la Koutlah et le Wifaq. C'est du moins ce qui se dit et s'écrit, mais pour moi vous êtes tous mes enfants, des citoyens, des soldats du pays, prêts répondre à son appel ».

8 novembre 1993. Discours à la nation

« Je me suis trouvé, avec une joie réelle et avec étonnement aussi, en présence de deux coalitions... Partant de ce constat et sans entrer dans les considérations arithmétiques pour distinguer la majorité de la minorité et eu égard, cher peuple, à mon aspiration au renouveau et au changement, je me suis dit : "voici venu le temps de la mise en œuvre de

l'alternance"... J'ai convoqué le bloc de l'opposition, je leur ai proposé de participer au gouvernement et je leur ai dit : "en dépit du score que vous avez obtenu... et bien que le nombre de vos élus au Parlement ne représente pas la majorité, vous méritez, quantitativement et qualitativement, d'être invités à œuvrer à nos côtés... pour apporter individuellement et collectivement une nouvelle méthodologie, un style nouveau". J'ai posé trois conditions économiques (contrôle du déficit budgétaire, de l'inflation, et emplois pour les catégories défavorisées) et dit : "je conserverai les portefeuilles de Premier ministre, de ministres des Affaires étrangères, de la Justice, et de l'Intérieur. Les autres ministères sont de votre ressort..." Trois partis de l'ancienne opposition, excepté le parti du Progrès et du socialisme ont dit : "nous devons consulter notre base...". Ils ont qualifié les élections de truquées et m'ont demandé de trouver une solution politique à ce problème... Ils ont été reçu par notre conseiller Monsieur Ahmed Guedira et voici leur réponse : "Tout d'abord le Premier ministre devra être choisi parmi nous. Ensuite, il faut évoquer avec le Roi la question des ministres dont il a voulu se réserver la nomination. Deuxièmement, nous maintenons notre position concernant les dernières élections". Je ne te cache pas, cher peuple, que j'ai été littéralement consterné... Ils ont oublié une chose, à savoir que la nomination du gouvernement relève constitutionnellement de Mes attributions.... Que veulent-ils de plus pour assumer leur devoir ?... Je ne veux engager de polémique avec personne. Mais je suis en droit de rendre justice à Moi-même et à Mon éthique. Comme chaque être humain, j'ai des défauts et des qualités. Mais, Dieu m'en est témoin, oui, Dieu m'en est témoin, j'ai été parfaitement vertueux en présentant ces propositions... Pourquoi suis-je si amer ? Je le suis non parce qu'ils ont refusé, mais parce qu'ils ont retardé la nouvelle marche que je voulais lancer ce 6 novembre, celle de l'alternance... En dépit de tout, je ne perds pas espoir... Le dialogue doit rester ouvert entre nous... Je veux deux fronts ayant chacun son programme, ses hommes, ses effectifs, qu'ils rivalisent sur le terrain en œuvrant pour le bien de tous... Pendant six ou sept ans, c'est l'entre-deux qui sera aux premiers rangs... Cher peuple, ne te laisse pas gagner par mon amertume, elle est celle du maître qui n'a pas été bien compris de ses élèves ».

3 mars 1995. Discours à la Nation

« La Constitution a été amendée à quatre reprises durant trente années, toujours dans le but d'améliorer l'exercice de la démocratie... Une Constitution est toujours perfectible. Nous savons, cher peuple, que tu es soucieux de voir l'institution de la monarchie constitutionnelle constituer, comme par le passé, le recours et le refuge et le souverain demeurer au dessus des mouvances. Nous avons pensé qu'il était normal et même de notre devoir de faire appel, pour la gestion des affaires publiques, à ceux qui s'en étaient exclus par leur attachement à une idéologie aujourd'hui disparue... Faute d'alternance, nous avons formé un gouvernement avec la participation de la majeure partie de l'actuelle majorité parlementaire ».

18 septembre 1995. Interview à TV5

« Dans la nouvelle Constitution, il y a une nouveauté. C'est les régions, donc il faut que ces régions aient un contenu. Je pense personnellement qu'une deuxième chambre amènera une sorte de compétition entre les deux Chambres pour l'appel aux idées et à la créativité... cela me permettra de pouvoir décentraliser encore plus, et surtout de déconcentrer... L'alternance est une nécessité... J'ai proposé deux fois l'alternance... Je ne m'étonnerais pas sur ce qui s'est passé. Je regrette amèrement... Bon, il faudra recommencer... il faut absolument continuer la pédagogie, moi je ne désespère pas... »

20 août 1996. Discours annonçant un référendum constitutionnel

Le Roi évoque « une réforme progressive et efficiente qui va de pair avec les exigences de l'époque et qui soit conforme aux composantes humaines, intellectuelles et politiques de notre pays ».

11 octobre 1996. Discours sur la régionalisation et les élections

« Soyez enfin assurés que nous userons de tout notre poids, de notre prestige personnel et de nos pouvoirs constitutionnels pour que toutes les élections successives dans ce pays se déroulent dans les meilleures conditions, dans un climat de rectitude, de transparence et de sincérité, car Nous sommes lassés d'entendre ou de voir propager sur notre

pays que ses élections n'ont pas été honnêtes ou que ses consultations ont été entachées d'irrégularités ».

11 novembre 1997. Discours à la veille des législatives

« La voie démocratique fondée sur la culture avec ses différents niveaux doit être conforme aux intérêts poursuivis et à la réalité du pays. Elle doit se prêter aux changements. Il ne s'agit évidemment pas de changer pour changer mais d'introduire des modifications pour atteindre les objectifs escomptés, assurer l'efficacité à l'action, faciliter la mise en application et générer le maximum de bienfaits à l'ensemble de la société ».

■ **Après les élections législatives du 13 novembre 1997 : le dilemme politique marocain**

La carte politique du Maroc, telle que dessinée par les diverses consultations électorales de juin à décembre 1997 n'a pas été autant modifiée qu'on pouvait s'y attendre après une longue transition politique qui aura duré près de sept ans et qui devait théoriquement déboucher sur une alternance consensuelle, après deux modifications constitutionnelles en 1992 et 1996. Cette alternance avait été refusée fin 1993 par l'opposition pour défaut de majorité électorale. Or, quatre ans après, on se retrouve devant le même cas de figure. Toutefois, la configuration institutionnelle et politique n'est plus exactement la même.

Au niveau institutionnel, deux modifications d'envergure sont apparues dans la nouvelle Constitution de septembre 1996 (3), la cinquième du Maroc indépendant : d'une part, un retour au bicaméralisme de la première Constitution de 1962, avec cependant une des Chambres élue au suffrage universel direct, d'autre part, la création de seize nouvelles régions.

Le parlement marocain est désormais doté de deux chambres, la première, celle des Représentants, comprend 325 élus pour cinq ans au suffrage universel direct, et c'est au sein de sa majorité que doit être choisi le gouvernement, désormais responsable devant le Parlement. C'est la principale réforme réclamée par l'opposition qui, l'ayant obtenue, a pu accepter de voter oui au référendum constitutionnel de 1996. La deuxième Chambre, celle des conseillers, comprend 270 élus au suffrage indirect par plusieurs collèges de grands électeurs (collectivités locales, chambres professionnelles, salariés) (4), pour neuf ans et renouvelables par tiers tous les trois ans. Ses prérogatives sont presque aussi étendues que celles de la première Chambre en ce sens qu'elle aussi débat du programme du gouvernement lorsqu'il est nommé (mais sans le voter) et peut se prononcer sur les motions de censure de ce gouvernement. L'initiative et le vote des lois appartiennent concurremment aux deux Chambres, sans ordre de préséance. Toutefois, le gouvernement n'est censé émaner que de la première chambre, ce qui consacre la primauté de celle-ci sur la seconde.

La régionalisation, inscrite dans cette Constitution de 1996, fait l'objet d'une loi spécifique, la loi du 2 avril 1997 (5). L'échafaudage pyramidal ainsi mis en place s'inspire des lois françaises sur la régionalisation : conseils communaux ou municipaux, assemblées provinciales et préfectorales, conseils régionaux (comparables aux

(3) Voir le texte en français de cette constitution dans *Retour aux textes. Les constitutions publiées en langue française*. Tome 2 (Mali à Tunisie), Documentation française, à paraître.

(4) Voir plus loin les résultats des élections de ces diverses assemblées.

(5) Voir plus loin les attributions de ces nouveaux conseils régionaux.

conseils généraux et conseils régionaux français, les deux chambres se voulant l'équivalent de l'Assemblée nationale et du Sénat). Pour le Maroc, la complexité de ce système réside dans sa nouveauté (il doit encore être mis à l'épreuve des faits), ainsi que dans les différences de modes de scrutin à ses différents échelons. De même, les ressources respectives de ces différentes assemblées locales ne sont pas encore tout à fait précisées. Enfin, le cumul des mandats n'étant à aucun moment interdit par la loi, les chevauchements semblent inévitables et devront se confronter à l'expérience.

Selon la terminologie politique marocaine de ces dernières années, ce système cherche à donner une image réelle de la carte politique du pays, à atteindre à la transparence. De ce fait, il se veut saut dans la modernité et dans la démocratie en vue d'accompagner l'alternance souhaitée. Celle-ci devait s'entendre comme l'accession au gouvernement de forces politiques ayant été écartées de l'exercice du pouvoir et qui s'étaient groupées en 1992 dans la Koutlah al demokratiyya.

La carte politique sortie du scrutin du 13 novembre 1997 ne peut donc s'apprécier hors de ce contexte, ni du refus de l'opposition, qui contestait alors la vérité du scrutin, de participer au pouvoir offert en 1993.

Mais avant de détailler les similitudes, il faut se pencher sur les différences, intéressantes, entre les deux scrutins (6).

La première enregistre la désaffection, d'ailleurs prévue, du corps électoral. Seulement 58,30 % des 12 790 631 électeurs inscrits se sont déplacés pour exercer leur droit de vote, soit 7 456 996. Et 1 085 366 des votants ont déposé dans les urnes, transparentes, des bulletins doubles ou triples ou des enveloppes vides, constituant, sciemment ou non, des bulletins nuls. Ainsi pour les élections législatives de 1997, du moins, les 325 élus ne le sont que par 44 % des Marocains inscrits. Les enquêtes sur le terrain donnent à penser que le refus de participer au vote a été une prise de position politique, affichée et revendiquée. Dans les élections précédentes, les moyennes de participation reconnue étaient de 75 % (sauf lors d'un scrutin de 1993 où elle fut de 63 %). Quant aux bulletins nuls, ils n'ont jamais atteint cette ampleur.

La deuxième est d'ordre stratégique. C'est la création, jugée toutefois arbitraire par l'opposition et par de nombreux observateurs, d'un bloc du centre formé autour de trois partis principaux. En septembre 1996, Hassan II déclarait souhaiter « l'émergence d'un nouvel espace dans le champ politique du Maroc, dynamique entre la droite et l'opposition ». Commentant les résultats des élections communales de juin 1997, le ministre de l'Intérieur, D. Basri, enregistre « une tendance centriste qui se démarque des partis traditionnels ». Il reprend le même thème, après les législatives. Tels qu'ils sont présentés officiellement, les résultats concernant les 325 élus du scrutin législatif donnent donc trois blocs, de force quasi égale : celui de l'opposition avec 102 sièges (31,88 %), celui de la droite, dite Wifaq, avec 100 sièges (30,77 %), et celui du centre avec 97 sièges (29,85 %) (7). Ce centre, constitué autour d'un parti, le Rassemblement national des Indépendants (RNI) qui, depuis sa création, en 1977, s'est lui-même déclaré de centre-droit, a exercé à plusieurs reprises le pouvoir : certains contestent le caractère « centriste » de son action. En outre, s'y agglomèrent deux partis, le Mouvement national populaire

(6) En novembre 1997, 136 élus directs sortants se sont représentés : 54 ont été réélus. 43 % des élus ont entre 25 et 44 ans, 51 % plus de 45 ans, ce qui correspond à un rajeunissement. 41 % ont un niveau primaire et secondaire, 59 % un niveau supérieur. Leurs professions sont les suivantes : 20 % enseignants, 10 % fonctionnaires, 6 % salariés, 10 % agriculteurs, 25 % commerçants, 15 % appartiennent à des professions libérales.

(7) Voir plus loin la composition par partis de ces trois blocs.

(MNP) et le Mouvement démocratique et social (MDS), issus du Mouvement berbériste de 1958, dit « Populaire », après deux scissions successives en 1986 et 1996 (voir encadré sur les partis). Au niveau des programmes et des hommes, ces partis ne se différencient guère du parti-mère, le Mouvement Populaire (MP) resté, lui, dans le Wifaq, classé à droite. Or, si les trois fractions de ce Mouvement étaient restées unies, elles constitueraient aujourd'hui avec 91 élus la principale force du pays. Il est vrai que son fractionnement permet davantage de combinaisons et encourage le jeu des alliances.

La troisième différence entre les élections de 1992/93 et 1997 est l'entrée des islamistes marocains dans le jeu politique, par le canal d'un petit parti qui était jusque-là en désuétude, le Mouvement populaire démocratique et constitutionnel (MPDC). La tendance islamiste, dite modérée, qui a choisi en 1996 de prendre part au jeu politique se retrouve à la tête de 9 et plus vraisemblablement de 10 élus aux législatives, émanant des principales villes du pays : 5 à Casablanca, un à Tétouan, un à Tanger, un dans la région de Fès et un autre dans la banlieue d'Agadir. Leur force de conviction autorise à penser qu'ils seront en mesure d'entraîner sur des problèmes de société l'assentiment de nombre d'élus des autres partis, qu'ils soient au centre, à droite ou dans l'opposition. Celle-ci déclare d'ailleurs déjà qu'elle compte le MPDC dans sa mouvance. En revanche, seules deux femmes sont élues, autant que dans le dernier Parlement, bien que le nombre des candidates ait doublé : 72 au lieu de 36.

Enfin, quatrième différence par rapport à 1992/93, l'accélération de la tendance à l'émiettement des forces politiques, sans doute due également au fait que les partis ont été aidés par l'État pour leur campagne électorale, à raison de 90 millions de DH pour les communales et de 120 millions de DH pour les législatives. Ainsi les 8 partis de 1992/92 se sont retrouvés 16 en novembre, alors qu'ils n'étaient encore que 13 en juin. Cet émiettement a atteint en dernier lieu les forces d'opposition de gauche : en 1996, le Parti socialiste démocratique (PSD) a été créé à la suite d'une scission de l'OADP (Organisation de l'action démocratique et populaire) et il a fait mieux en termes d'élus que son organisation mère, 5 députés contre 4. En été 1997, le Front des Forces démocratiques (FFD) est né d'une scission du PPS et se retrouve avec un nombre de députés équivalent, 9, ainsi qu'avec 7 élus aux conseils régionaux, alors qu'il n'avait pas participé aux élections précédentes qui désignaient le corps électoral de ces derniers conseils. Cet émiettement, même s'il porte sur des nombres restreints d'élus, ne facilitera pas les alliances, au sein de l'opposition, du moins.

Ces différences étant, les trois blocs ou, pour ceux qui mettent en cause l'existence d'un centre, les deux blocs, droite, opposition, qui se partagent l'électorat, se retrouvent à égalité de force entre 1992/93 et 1997, même s'il ne s'agissait, en 1992, que d'élire 222 députés directement et 111 indirectement. Même amputée d'un centre, la droite reste majoritaire dans les deux Chambres du parlement et dans les différentes assemblées locales. Elle dispose de 100 députés directs entre l'Union Constitutionnelle (UC), 50, le Mouvement Populaire (MP), 40, et le Parti National Démocrate (PND), 10. Elle a recueilli 30,28 % des sièges communaux et municipaux, 268 élus dans les conseils régionaux, et, surtout, elle dispose de la présidence de 7 conseils régionaux sur 16. Par le jeu des grands électeurs issus des élections communales, provinciales, régionales et professionnelles, elle est majoritaire dans la deuxième Chambre.

Par contre, bien qu'arrivant en tête, le bloc de l'opposition ne dispose pas de la majorité nécessaire pour gouverner. Il a 102 élus directs aux législatives (57 à

l'USFP, 32 à l'Istiqlal, 9 aux PPS et 4 à l'OADP) (8) qui peuvent devenir 116 si on leur adjoint les nouveaux partis issus des scissions (le FFD et le PSD) et même 125 si l'on y ajoute encore les islamistes. Il a 33,58 % des sièges communaux, une bonne place dans les Chambres d'artisanat et de commerce, 259 élus dans les conseils régionaux et la présidence de deux de ceux-ci sur 16. Mais finalement, son poids dans la deuxième Chambre est réduit : elle n'a donc pas l'aisance nécessaire à la constitution d'un gouvernement issu de ses seules composantes.

On comprend bien que le découpage entre droite, opposition et centre a pour motivation essentielle de pousser ces deux dernières à s'allier pour constituer un gouvernement d'alternance. Cependant, une telle opération ne peut être aussi mathématique, d'autant plus que les différentes composantes des trois blocs ne sont pas si homogènes qu'on voudrait le présenter, et particulièrement pour le bloc de l'opposition, déchiré par des conflits à l'intérieur des partis, et dont les relations inter-partisanes ont été envenimées par les résultats électoraux depuis juin. La preuve en est que la Koutlah n'a pu, aux législatives de 1997, se mettre d'accord sur des candidatures communes comme en 1993.

Et même si les blocs restaient intacts, l'opposition a fait savoir avant et pendant la campagne électorale, qu'elle refusait de partager le sort des partis qu'elle rend responsables d'une situation qu'elle juge être une faillite politique.

Il faut toutefois relever les risques d'implosion des formations, qui semblent être un des scénarios de sortie de la crise qui s'annonce. Présentant les résultats, le 15 novembre, le ministre de l'Intérieur évoquait clairement la restructuration en cours au sein des blocs. Cette analyse rejoint des études préalables qui voyaient la recomposition des forces politiques autour de trois mouvances, une traditionnelle, qui aurait pu être dirigée par l'Istiqlal, une progressiste qui serait dirigée par l'USFP et une libérale, autour des partis du Wifaq. Peut-on envisager l'hypothèse que cette recomposition, pratiquée au forceps si nécessaire, soit une des caractéristiques du scrutin législatif ? Pratiquement en tout cas, dans l'immédiat, cela aboutit à faire voler en éclats le bloc de la Koutlah en raison, essentiellement, de la marginalisation de l'Istiqlal aux législatives et dans la seconde Chambre.

Au niveau des programmes tels qu'ils sont apparus pendant une campagne électorale très terne, toutes les alliances sont théoriquement possibles. Mais c'est moins par leurs programmes affichés que par leur histoire respective que se positionnent les forces politiques marocaines. En ce sens, toute alliance est d'une grande complexité. Et c'est bien la principale question de ces lendemains électoraux : quelles alliances pour quel programme et quel gouvernement ?

Dernière question, dans l'atmosphère de désenchantement post-élections législatives, celle de la fiabilité du code de bonne conduite conclu entre les partis et le ministère de l'Intérieur le 28 février 1997. Aux termes de celui-ci, les partis affirmaient qu'ils « ne manqueront pas de saluer la sincérité des élections et la crédibilité des institutions qui en résulteront ». Or, dès le surlendemain du vote, le Bureau politique du PPS évoquait « les graves irrégularités ayant entaché le scrutin et contribué à dénaturer la volonté populaire ». La presse de ce parti et d'autres de l'opposition, comme celle de l'Istiqlal (dont 2 seulement des 11 membres du bureau politique sont élus) a avancé des cas de falsification, d'irrégularités, de trafics d'influence et d'interventions de toutes sortes. La presse de l'USFP déclarait que ce parti « devait décliner la proposition de former un gouvernement dans ces conditions » et dénon-

Monde arabe
Maghreb
Machrek
N° 158
oct.-déc. 1997

dossiers et
documents

115

(8) L'USFP a retrouvé ses fiefs antérieurs dans ces législatives : elle a 7 élus parmi les 8 circonscriptions de Rabat, et 14 dont 2 femmes parmi les 38 de Casablanca.

çait « l'éclatement quasi-caricatural du paysage politique », axant ses analyses sur l'impossibilité de tout compromis. Quelques jours après, l'un des élus de l'USFP de Casablanca, s'estimant faussement élu au vu des procès-verbaux de sa circonscription, avertissait par lettre son parti et les autorités qu'il abandonnait son poste au profit du véritable élu, un islamiste du MPDC. Le ministère de l'Intérieur ouvrait immédiatement une enquête sur ce cas et sur un autre mettant aux prises, à Casablanca, un ancien ministre UC et le sportif Aouita. Ces deux cas ont jeté un certain discrédit sur la consultation.

La Koutlah, avait, dès avant le scrutin, fait son deuil de l'alternance. Les hypothèses restent néanmoins ouvertes. Mais, d'ores et déjà, ces élections posent la question de la modernisation en profondeur du système politique marocain, où il est bien clair qu'un volontarisme affiché, quel que soit d'ailleurs son degré de réalité, ne suffit pas à contrer un déterminisme ancré depuis des décennies. Ce déterminisme est double : d'une part, il est lié au trop grand recours à l'argent dans la campagne, que même le Roi a dû déplorer ; il réside, d'autre part, dans la volonté politique affichée, parfois sans grande subtilité, de modeler les composantes du corps électoral. Enfin, autre conclusion à tirer : malgré quelques efforts méritoires, la société civile ne s'est pas mobilisée lors du vote. La défaillance des relais demeure.

Résultats des élections à la Chambre des Représentants

Inscrits	12 790 631
Votants	7 456 996
Bulletins nuls	1 085 366
Suffrages exprimés	6 371 630
Taux de participation	58,3 %

Partis	Nombre de voix	% voix	Nombre d'élus
USFP	884 061	13,87	57
UC	647 746	10,16	50
RNI	705 397	11,07	46
MP	659 331	10,34	40
MDS	603 156	9,46	32
PI	840 315	13,18	32
MNP	431 651	6,77	19
PND	270 425	4,24	10
MPCD	264 324	4,14	9
PPS	274 862	4,31	9
FFD	243 275	3,81	9
PSD	188 520	2,95	5
OADP	184 009	2,88	4
PA	89 614	1,40	2
PDI	76 176	1,19	1
MD	8 768	0,13	0
Total	6 371 630	100	325

La Documentation française - Télécopie : 06 00 02 00 00 - Fax : 06 00 02 00 00 - URL : http://www.sbs.cer.fr

Élections des conseils communaux et municipaux

13 juin 1997

L'élection des conseils communaux et municipaux a été la première de la série de consultations engagées en 1997 par le pouvoir marocain. Les 24 253 conseillers communaux et municipaux désignés dans 1548 circonscriptions (1 306 rurales et 242 urbaines) constituent l'assise de base de la démocratie locale marocaine. Par rapport à la précédente consultation du 16 octobre 1992, 3 circonscriptions et 1 540 sièges ont été ajoutés.

Les conseillers sont élus pour 5 ans au scrutin uninominal à la majorité relative à un tour.

La campagne électorale a vu s'affronter 102 400 candidats sans appartenance politique ou appartenant à 13 formations auxquelles l'État a distribué en 3 tranches 90 M DH de subvention pour leurs frais de campagne (9). La tonalité de celle-ci a été assez dure : elle a notamment occasionné trois morts, dont un délégué syndical, membre du Parti de l'Avant Garde démocratique et socialiste (PADS), petite formation d'extrême-gauche opposée à la participation électorale, et 15 blessés. 125 militants du PADS ont été arrêtés pour distribution de tracts et trouble de l'ordre public, dont 33 jugés et condamnés à plusieurs mois de prison. 19 militants de l'USFP et de l'OADP ont été également arrêtés et condamnés pour les mêmes motifs à 2 ans de prison.

Dans son discours du 20 août 1997, Hassan II a déclaré que « les élections se sont passées normalement, avec cependant un seul phénomène, à savoir tout ce qui a été dit et écrit sur l'usage de l'argent ». En effet, l'utilisation massive de l'argent dans la campagne avait été dénoncée par la majorité des formations de l'opposition qui se sont plaintes aussi de la « neutralité passive » de l'administration à cet égard. 42 fonctionnaires ont d'ailleurs été sanctionnés pour fraude électorale et 3 000 recours introduits.

La participation a été de 75,13 % pour un corps électoral de 12 942 913 inscrits. 10 % de bulletins blancs et nuls ont été décomptés.

Résultats des élections communales et municipales

Partis	Pourcentage de sièges	Nombre d'élus
Istiqlal	17,58	4 150
RNI	4,42	3 501
Mouvement populaire	13,54	3 280
Union constitutionnelle	12,22	2 959
USFP	12	2 953
Sans appartenance pol. (SAP) (10)	10,3	2 403
MDS	7,25	1 773
MNP	4,68	1 132
PND	4,52	1 095
PPS	3	710
OADP	1	232
Parti de l'Action	0,76	188
PSD	0,6	140
PDI	0,34	80

(9) Les candidates féminines ont été 1651, contre 1086 en 1992 et 307 en 1983. Il y a eu 62 élues communales.

(10) Selon certaines sources, on compterait de nombreux islamistes parmi les SAP.

Document de l'Institut National de la Statistique | Tél : 05 37 71 12 32 | www.institutnationalstatistique.ma | URL : https://www.institutnationalstatistique.ma

Dressant la nouvelle carte électorale qu'il voit surgir de ces élections, assise principale du système électoral présent puisque les 24 253 nouveaux conseillers élus contribuent à désigner 162 des 270 futurs membres de la seconde Chambre instituée par la Constitution de septembre 1996, le ministère de l'Intérieur voit la création de trois blocs :

- Un bloc de droite composé de l'UC, le Mouvement Populaire et le PND qui avec 7334 sièges dispose de 30,26 % (et de 2,2 M de voix) ;
- Un bloc du centre, représenté par le RNI, le MDS et le MNP qui, avec 6406 sièges dispose de 26,43 % (et environ 2,1 M de voix) ;
- Un bloc de l'opposition (Istiqlal, USFP, PPS et OADP) uni dans la Koutlah, arrivé en tête, qui dispose de 7686 sièges, soit 31,71 % et de 2,8 M de voix.

Aussi bien, si la Koutlah préside 300 communes, le centre en préside 330 et le Wifaq, l'alliance de droite, 417, en nombre inversement proportionnel à celui des sièges de conseillers obtenus en raison sans doute des alliances conclues avec les sans partis et les petits partis qui représentent quelques 2 734 sièges et 1,3 million de voix.

Cependant, en termes de réactions, l'issue du scrutin a provoqué le mécontentement de nombreux partis, sauf peut-être pour le Mouvement populaire, qui, à droite est le seul à avoir amélioré son score de 1992 (+ 615 sièges, + 1,88 % et + 10 % de communes dirigées) et, pour l'opposition, le PPS (qui a gagné 615 sièges, + 2,12 % et dirige 34 communes de plus), ainsi que le petit Parti de l'Action à vocation locale (+ 158 sièges, + 0,41 % et direction de 11 communes de plus). L'Istiqlal qui se pose pourtant en bon premier et qui a gagné, par rapport à 1992, 1 351 sièges, 5,1 % de voix et la direction de 221 communes, n'ose pas exprimer sa satisfaction : car, d'une part, elle a recruté chez son allié de l'USFP et, d'autre part, la Koutlah, dont elle fait partie, risque d'être mise en péril. Le RNI, bien qu'en bonne position, a reculé de 1 327 sièges, de 6,66 % depuis 1992 et a perdu le tiers des communes qu'il dirigeait (il lui en reste 251 contre 378). L'UC a limité, de justesse, les dégâts : - 26 sièges, - 1,29 % et - 34 communes à diriger. En baisse également le MNP (- 5,57 %, - 1 138 sièges et - 74 communes), le PND qui a perdu près de 3 %, 600 sièges et 33 communes. Les SAP sont également en baisse de 4,72 %, de 765 sièges et de 47 communes. L'OADP, le PSD, le MDS ne participaient pas à la consultation de 1992. Aujourd'hui ce dernier parti, créé en 1997, dirige 112 communes.

Certes, l'USFP devrait crier victoire : elle gagne 3,02 % en voix et 992 sièges par rapport à 1992 et dirige 139 communes au lieu de 68. Mais c'est, en réalité, la formation qui se trouve la plus déçue aux lendemains du scrutin : d'une part, les problèmes locaux surgis avec son allié l'Istiqlal mettent l'alliance, créée en 1992, et qui est l'armature de l'opposition, en grande difficulté ; d'autre part, la dispersion des sièges obtenus - cela est vrai pour toutes les formations, mais spécialement pour elle - est si grande qu'elle perd les principales villes qu'elle dirigeait. Ainsi, elle qui était dominante à Casablanca dans les 8 communes constituant la communauté urbaine de la capitale économique du Maroc, doit s'effacer devant l'Istiqlal (217 sièges et 21,13 %) et le RNI (205 sièges et 20,15 %) : dans ce qui était son fief, elle ne vient plus, avec 125 sièges et 12,29 % qu'en troisième position, alors qu'en 1992 elle avait la majorité absolue dans 4 communes et en partageait 4 autres avec l'Istisqlal. De plus, le jeu des alliances a été tel que la communauté urbaine casablancaise est dirigée désormais par un UC. A Rabat également, l'USFP vient en seconde position après le RNI et c'est un SAP qui dirige la communauté urbaine. Des 14 grandes villes, l'USFP ne tient plus qu'Agadir et une partie de Fès. Le parti de l'Istiqlal dirige 3 villes, Tanger, Tétouan et Safi, le RNI trois également, Kénitra, Taza et

Meknès. L'UC dirige Casablanca, et Marrakech. Les SAP ont la direction de Témara, le Mouvement populaire de Salé, et le MDS a gagné Oujda. En contrepartie, il est vrai, l'USFP a recueilli la majorité absolue dans 30 communes de villes petites et moyennes, dont 14 rurales. On la retrouve ainsi dans l'extrême sud, dans le centre, dans le nord et dans certaines régions du pays où elle avait jusqu'alors peu de présence, mais où la situation est telle qu'il lui faut conclure des alliances. « Nous avons enregistré en toute clarté et responsabilité notre échec du 13 juin », a dit Abderrahmane Youssoufi, Premier secrétaire de l'USFP. Les militants ont, eux, reproché à leur allié de l'Istiqlal de n'avoir pas joué le jeu et d'avoir tiré profit de la stratégie unitaire de la Koutlah, qui ne s'est toutefois pas traduite par des listes communes comme il en avait été question à un moment. Mais plutôt que de reconnaître que le vote a pu être aussi la sanction de la gestion, spécialement urbaine, contestée des élus USFP de 1992, le Premier secrétaire a évoqué la mobilisation des forces hostiles au changement, le rôle de l'argent et l'échec des espoirs mis dans le Bloc démocratique. 3 000 recours ont été introduits.

La carte politique n'est donc pas forcément bouleversée, remarquent les analystes : les mêmes profils d'élites locales ont été reconduits, peut-être en plus modernes et plus alphabétisés (en avril 1997, en effet, selon une étude réalisée avec l'appui de la BIRD et du PNUD, 60 % des élus marocains étaient d'un niveau d'instruction primaire ou analphabètes et seuls 13,5 % avaient une formation universitaire). Les nouveaux élus sont alphabétisés à 75,59 %. 40,52 % ont moins de 55 ans. 62,53 % des élus de 1997 sont nouveaux.

■ Élections des assemblées provinciales et préfectorales

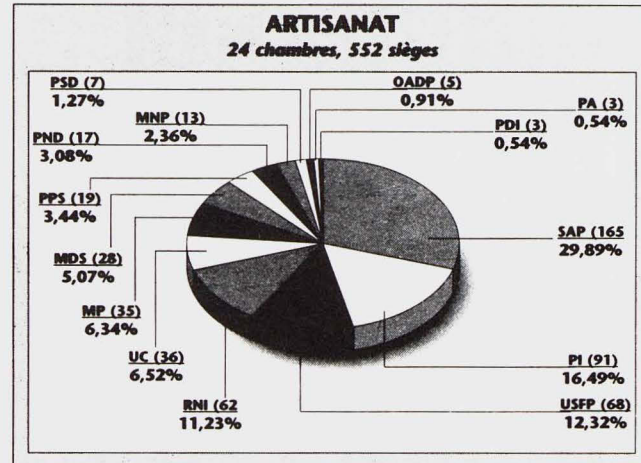
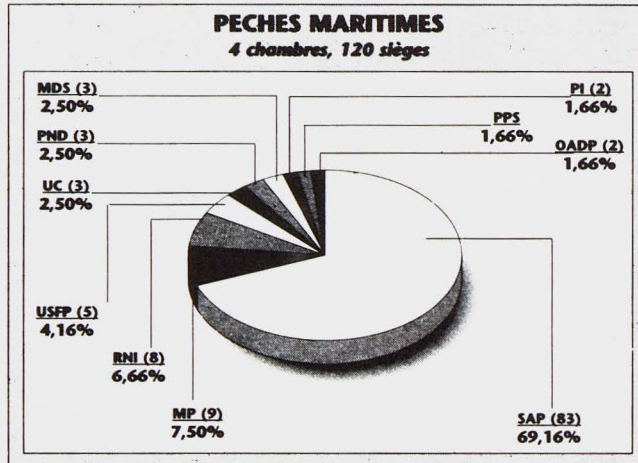
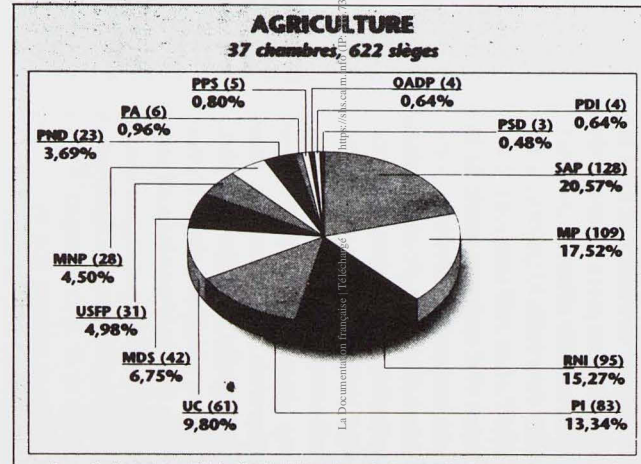
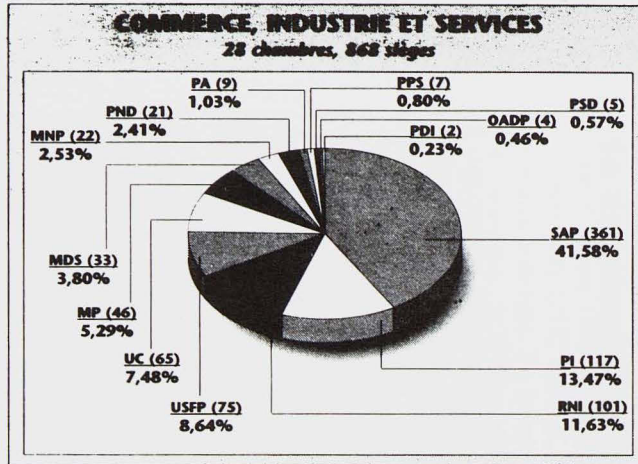
15 juillet 1997

Le collège devant élire ces assemblées, qui existaient déjà auparavant, à l'échelle des provinces rurales d'une part, des grandes villes, de l'autre, est constitué des membres des bureaux des conseils communaux et municipaux de la province ou de la ville, soit entre 11 et 41 membres en fonction du nombre d'habitants. Le scrutin est de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste. Aux bureaux désignés s'adjoint un représentant de chacune des Chambres professionnelles de la ville ou de la région, désigné par son corps professionnel. Issues des conseils communaux et municipaux, ces assemblées en reflètent fidèlement les tendances, encore que des alliances aient dû être conclues, en dépit des appartenances politiques d'ailleurs, du fait de l'émiettement des appartenances des conseillers.

8 118 candidats se sont présentés pour 1 194 sièges à pourvoir relevant de 68 assemblées. Ils ont été élus par 23 486 des 24 253 conseillers communaux et municipaux élus en juin, d'où émanent d'ailleurs les candidats. Les résultats sont les suivants : Parti de l'Istiqlal, 187 sièges (15,66 %) ; RNI, 179 sièges (14,99 %) ; UC, 169 sièges (14,15 %) ; MP, 151 sièges (12,65 %) ; SAP, 141 sièges (11,81 %) ; USFP, 137 sièges (11,47 %) ; MDS, 90 sièges (7,54 %) ; MNP, 60 sièges (5,03 %) ; PND, 47 sièges (3,94 %) ; PPS, 19 sièges (1,59 %) ; PDI, 6 sièges (0,50 %) ; PA, 4 sièges (0,34 %) ; OADP, 3 sièges (0,25 %) ; PSD, 1 siège (0,08 %).

Les partis du Wifaq (UC, MP et PND) tiennent les assemblées du Souss-Massa, de Meknès-Tafilalet, de Guelmin au Sahara, de la Chaouia-Tadla, du Tensift

Résultats des élections aux chambres professionnelles



(source : Ministère de l'Intérieur)

(Marrakech) et de Safi-El Jadida (bande côtière sud). Le centre tient la région du nord-ouest. Casablanca, Fès-Oujda et Taza-al Hoceima sont tenues par les partis de la Koutlah.

■ Élections des chambres professionnelles

25 juillet 1997

Ces chambres existaient. Le nombre de sièges à pourvoir a seulement été modifié : 868 sièges pour les 28 chambres de commerce et d'industrie, 622 pour les 37 chambres d'agriculture, 522 pour les 24 chambres d'artisanat et 120 pour les 4 nouvelles chambres des pêches maritimes, créées aux termes d'une loi du 2 avril 1997. Ce qui fait un total de 2162 sièges pour 93 chambres professionnelles. Le mode de scrutin est uninominal à la majorité relative à un tour pour les 37 chambres agricoles, et pour les autres chambres, le scrutin est de liste à la représentation proportionnelle sur la règle du plus fort reste. Le taux de participation a oscillé entre 56,80 et 70 %.

Ces élections ont été marquées, comme le montrent les tableaux ci-joints, par un raz-de-marée d'élus sans appartenance politique : 41,58 %, soit 361 des 868 sièges des chambres de commerce, d'industrie et de services ; 69,16 %, soit 83 des 120 sièges des chambres de pêches maritimes ; 29,89 %, soit 165 des 552 sièges des chambres d'artisanat, et 20,57 %, soit 128 des 622 sièges des chambres d'agriculture, soit 40 % de l'ensemble des sièges (737).

Pour les partis politiques, après les SAP, l'Istiqlal vient, avec 55 sièges, en seconde position pour les chambres d'artisanat et avec 117 sièges pour les chambres de commerce et d'industrie, ce qui lui fait 13,47 % de l'ensemble. Le Mouvement populaire est en seconde position avec 109 sièges pour les chambres d'agriculture et avec 9 sièges pour les chambres de pêche. Mais, selon certains analystes, il y aurait trois catégories de SAP, ceux qui ne veulent pas se faire pénaliser auprès de leurs pairs professionnels par une appartenance politique, qui donc ne l'affichent pas, ceux qui cachent leur étiquette réelle et ceux qui sont autonomes.

■ Élections des conseils régionaux

24 octobre 1997

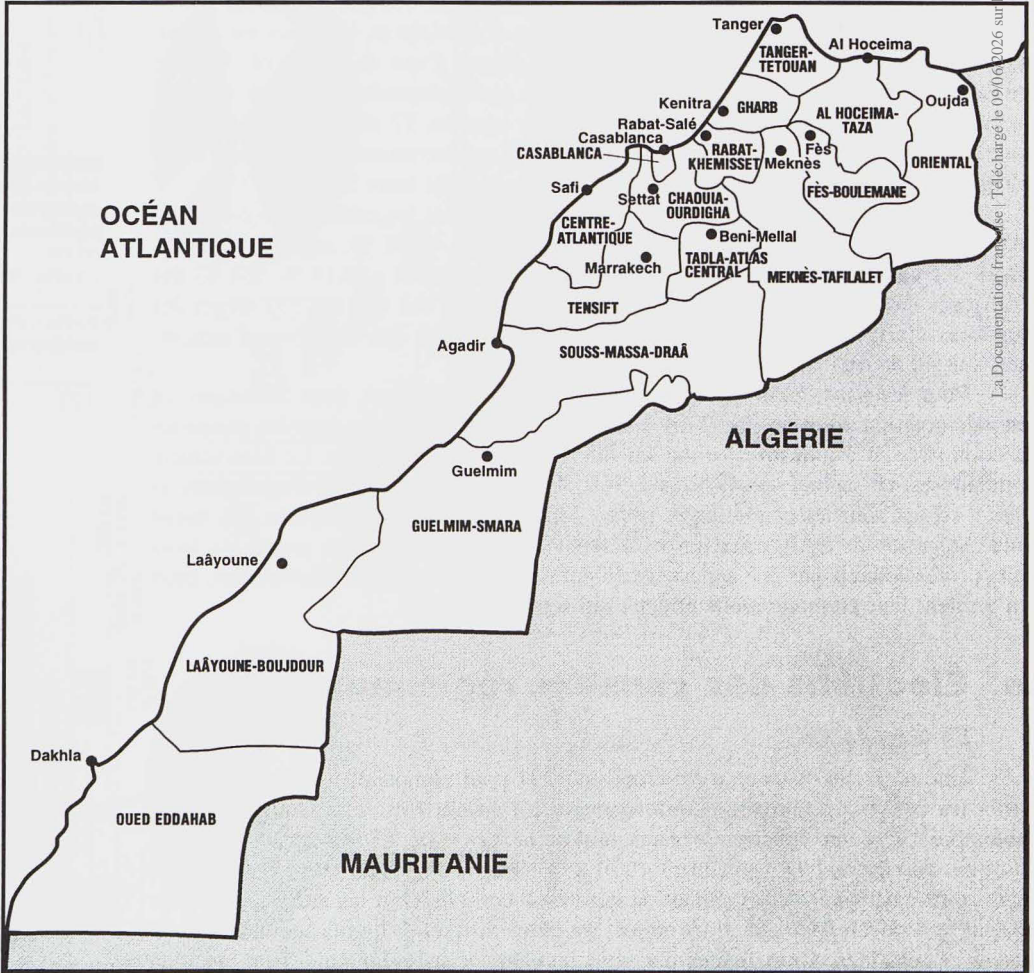
Une nouvelle instance a été créée en 1997 pour compléter l'édifice représentatif : les conseils régionaux. Conformément à l'article 100 de la Constitution de septembre 1996, une loi dite d'organisation de la région (n° 47-96) du 2 avril 1997, soumise auparavant en novembre 1996 aux partis politiques, crée, dans les 16 régions du pays (voir carte), autant de nouveaux conseils dont les attributions comportent le « développement économique, social et culturel », l'aménagement du territoire et certaines compétences qui vont leur être transférées par l'État, au plan notamment scolaire, universitaire et sanitaire, ce qui leur donne des pouvoirs accrus par rapport aux assemblées provinciales et préfectorales. Le conseil régional doit aussi prendre en charge l'emploi, la formation professionnelle, les institutions d'économie mixte. Il forme des commissions permanentes. Il a en charge particulièrement le budget, les investissements, tout ce qui ressort d'un plan de développement régional (emprunts, comptes spéciaux). Elu pour 6 ans, il doit voter le budget de sa région, alimenté par certaines taxes et impôts concédés par l'État (notamment une partie des taxes locales et des impôts sur le revenu et les sociétés).

Monde arabe
Maghreb
Machrek
N° 158
oct.-déc. 1997

dossiers et
documents

121

Les seize nouvelles régions marocaines (1997)



Le conseil, qui doit élire son bureau (auquel participent les députés des deux chambres issus de la région et les présidents des assemblées préfectorales et provinciales qui en font partie) pour 3 ans, se réunit impérativement trois fois par an en sessions ordinaires et, si besoin est, en sessions extraordinaires. Aux termes de la loi, il agit sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, qui accepte les démissions en son sein et contrôle le dépôt des candidatures, et sous celle de son représentant régional, le gouverneur, dont les attributions ont d'ailleurs été accrues dans la nouvelle Constitution. Les dispositions financières qui semblent constituer l'essentiel des prérogatives des nouveaux conseils régionaux ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvées par l'autorité de tutelle, en l'occurrence le gouverneur du chef-lieu de la région (art. 41). Celui-ci assiste aux délibérations du conseil, représente la région en justice et a pour tâche d'exécuter ses décisions. Les régions peuvent former entre elles des comités inter-régionaux de coopération.

Le corps électoral devant élire ces conseils se compose de 7 collèges. Le premier collège est composé des 24 253 conseillers communaux et municipaux élus en juin, votant dans les régions dont ils sont issus ; les autres sont composés de 1194 représentants élus des assemblées préfectorales et provinciales, puis de 2162 représentants des quatre corps professionnels (agriculture, artisanat, commerce et industrie, pêches) et enfin des représentants régionaux élus parmi les salariés, désignés parmi les délégués du personnel des entreprises et les représentants du personnel des commissions statutaires et administratives, théoriquement 15 000 électeurs (11). La commission de suivi des élections a dû faire un tri parmi les grands électeurs, appartenant pour beaucoup à divers collèges. Elle a choisi en général la dernière élection pour qu'il n'y ait pas cumul.

Les candidats aux sièges provinciaux issus de ce corps électoral, sont élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour. 7 423 candidats se sont affrontés pour 1 220 sièges (1 107 pour les collèges dits politiques et 113 pour le collège syndical). Ils venaient de 14 partis. 26 % d'entre eux étaient sans appartenance politique (SAP). Pour les élections de salariés, on comptait 903 sans syndicats (SAS) pour 1 413 candidats. Le taux de participation a été de 87,13 % pour l'ensemble des différents collèges.

Résultats des collèges locaux et professionnels

Sans appartenance politique (SAP)	305 élus
Parti de l'Istiqlal (PI)	140 élus
Rassemblement national des Indépendants (RNI)	132 élus
Mouvement populaire (MP)	123 élus
Union Constitutionnelle (UC)	109 élus
Union Socialiste des Forces populaires (USFP)	102 élus
Mouvement démocratique et social (MDS)	87 élus
Parti national démocrate (PND)	36 élus
Mouvement national populaire (MNP)	31 élus
Parti du Progrès et du socialisme (PPS)	15 élus
Parti de l'Action (PA)	11 élus
Front des Forces démocratiques (FFD)	7 élus
Organisation de l'action démocratique et populaire (OADP)	5 élus
Parti socialiste démocrate (PSD)	2 élus
Parti démocratique de l'Indépendance (PDI)	2 élus

(11) Des lacunes ont été relevées dans les listes électorales des électeurs de ce collège salarial qui, bien que les élections aient eu lieu le 26 septembre pour le secteur privé et le 3 octobre pour celui de la fonction publique, soulevaient encore des contestations fin novembre...

Résultats des élections à la Chambre des conseillers

Bloc du centre (90 élus)	
RNI	42
MNP	15
MDS	33
Bloc du Wifaq (droite) (76 élus)	
UC	28
MP	27
PND	21
Bloc de la Koutlah (44 élus)	
USFP	16
Istiqlal (PI)	21
PPS	7
Autres partis (33 élus)	
FFD	12
PA	13
PSD	4
PDI	4
Syndicats (27 élus)	
CDT (lié à l'USFP)	11
UMT	8
UGTM (lié à l'Istiqlal)	3
Autres syndicats	5

Monde arabe
Maghreb
Machrek
 N° 158
 oct.-déc. 1997

dossiers et
 documents

125

L'ouvrage est disponible en français sur <https://shs.cairn.info> (IP: 216.73.217.92)

■ Les partis politiques marocains présents aux élections législatives

13 formations ont participé aux élections communales, 16 ont postulé pour les législatives, certaines scissions et créations s'étant produites entre temps. Reprenant la terminologie officielle, nous les classons ci-dessous par blocs.

Bloc de l'opposition

Parti de l'Istiqlal (PI). Créé en 1944, c'est l'ancêtre des formations politiques marocaines. Revendiquant l'indépendance, d'où son nom, il a fait longtemps figure de parti quasi-unique. Fondé par Allal el-Fassi, c'est un parti nationaliste à l'idéologie salafiste, particulièrement sur les problèmes de société, à assise bourgeoise et petite bourgeoise. Son secrétaire général est M'Hammed Boucetta. Il dispose de deux journaux, *Al-Alam* et *l'Opinion*, et un des syndicats influents, l'Union Générale des Travailleurs Marocains (UGTM) lui est affilié. Il avait 53 sièges dans l'ancien parlement dont 39 directs. Il s'est placé en tête de toutes les formations politiques aux élections communales, avec 4150 élus (17,58 % du total), est venu en bonne position dans deux élections professionnelles (artisanales et commerciales), a eu 140 élus dans les conseils régionaux et dirige celui de Tanger. Cet excellent score, qui l'aurait conduit à refuser des candidatures communes avec l'USFP comme en 1993, n'a pas été confirmé aux législatives où, sur un total de 840 315 voix, seules 258 067 lui ont permis d'avoir 32 députés. Il ne vient donc qu'en 6^e position en nombre de sièges. Il s'est retrouvé totalement laminé aux élections à la seconde Chambre, ce qui le conduit à une attitude de refus.

Union socialiste des Forces populaires (USFP). Parti socialiste ayant évolué vers la social-démocratie, né, sous le nom d'UNFP d'une scission en 1959 du parti de l'Istiqlal, et devenu USFP en 1975. Depuis la mort, en janvier 1992, d'Abderrahim Bouabid, son secrétaire général est Abderrahmane Youssoufi. Il dispose de deux organes de presse, *Al-Ittihad al-Ichiraki* et *Libération*. La Confédération Démocratique du Travail (CDT) ainsi que le Syndicat national de l'Enseignement supérieur lui sont attachés, le premier étant très influent en son sein, tout comme l'organisation de la Jeunesse Ittihadia. Il avait 59 élus dans l'ancien parlement, dont 48 directs. Aux élections communales de juin, il est venu en 5^e position, avec 12 % d'élus, soit 2953 dont 140 dirigent des communes. Il a eu 102 conseillers régionaux et dirige la région du Gharb. Pour les législatives, il a obtenu 884 061 voix dont 401 546 lui ont donné 57 élus, parmi lesquels les deux seules élues féminines. Il se place au premier rang des formations politiques marocaines. Un de ses élus de Casablanca a refusé son siège, arguant de trafics. Deux commissions d'enquête en cours concernent des sièges de l'USFP. Il a été également laminé aux élections pour la seconde Chambre.

Parti du Progrès et du Socialisme (PPS). Issu du courant marxiste-léniniste, ce parti, créé en 1974, émane de l'ancien parti communiste marocain, mais a évolué, depuis 1975, vers « une gauche moderne » et se réclame de la monarchie autant que de la démocratie libérale. Son secrétaire général depuis 40 ans, Ali Yata, est décédé en août 1997 d'un accident de la circulation et a été remplacé par un universitaire, Ismael Alaoui. Il dispose de deux organes de presse, *Al-Bayane* et *Al-Bayane al Youm*. Il avait 14 députés dans le précédent parlement dont 6 directs. Aux communales de juin, il a eu 3 % des élus, soit 710 et 15 élus aux conseils régionaux. Aux législatives, il a obtenu 274 862 voix dont 65 593 lui ont permis d'avoir 9 élus, 10 estime-t-il, contestant une des élections de la périphérie casablancaise.

Organisation de l'Action démocratique et populaire (OADP). Issu de scissions successives de l'UNFP, de l'USFP et du PPS, ce parti, né en 1983, se réclame de la gauche marxiste-léniniste, mais vient d'intégrer le jeu électoral après avoir boycotté les élections de 1992/93 et le référendum constitutionnel de septembre 1996. Il dispose d'un organe de presse, *Al-Mounadama*. Son Secrétaire général est Mohamed Ben Said. Il avait un élu dans le précédent parlement. Les élections communales lui ont donné 1 % des sièges et 232 élus dont 10 présidents de communes. Il a eu 5 élus aux élections régionales et 184 009 voix aux législatives dont 27 720 lui ont donné 4 députés.

Outre ces quatre partis, membres de la Koutlah al-Démocratiyya, créée en 1992 (voir dossier *Maghreb-Machrek* n° 137), d'autres formations récentes se situent dans l'opposition. Elles ne sont toutefois pas membres de la Koutlah, soit qu'elles n'y aient pas postulé, soit que celle-ci les ait refusées en raison des scissions qui sont à l'origine de leur création.

Parti social démocratique (PSD). Lorsque l'OADP a décidé de boycotter le référendum constitutionnel de septembre 1996, certains de ses cadres se sont opposés à cette position et ont créé une nouvelle formation, dirigée par Aïssa el-Ouardighi, en octobre 1996. Mais le PSD est issu de la même mouvance politique que l'OADP et ne semble pas beaucoup s'en différencier. Il revendique un député dans l'ancien parlement. Il a eu 0,6 % des sièges aux communales avec 140 élus dont 11 présidents de communes et 2 élus aux conseils régionaux. Il a eu plus de voix que l'OADP aux législatives, 188 520, dont 31 674 lui ont donné 5 élus.

Front des Forces démocratiques (FFD). Issue d'une scission, le 6 juillet

1997, du PPS qui a entraîné 27 responsables, dont 4 du Bureau politique, 17 du Bureau exécutif ainsi que 2 ex-parlementaires et 5 membres du Conseil national, cette formation, qui n'avait encore jamais participé à une élection, s'est arrogée 7 sièges dans les conseils régionaux. Elle a obtenu 243 275 voix aux législatives, dont 55 953 lui ont donné 9 élus, autant que son parti-mère. Elle a eu 12 élus dans la seconde Chambre, alors que le PPS n'en avait que 7.

Mouvement pour la Démocratie. Le dernier parti politique marocain constitué, après un an d'attente, en octobre 1997, par des militants d'extrême-gauche et notamment d'anciens prisonniers politiques. Il a la même base idéologique que l'OADP, sous la couleur duquel il a présenté des candidats aux communales. Dans le programme qu'il a présenté, il revendique la laïcité et l'égalité juridique de l'homme et de la femme. Il a obtenu aux législatives 8768 voix et aucun siège.

Parti de l'Avant-garde démocratique et socialiste (PADS). Née également de diverses scissions des partis de gauche, cette autre formation de l'opposition refuse de participer au processus électoral et a eu 130 militants arrêtés durant les élections communales.

Le Wifaq, bloc dit de la droite ou de la majorité

Union constitutionnelle (UC). Parti créé en 1983, avant une échéance électorale et alors que son président, Maati Bouabid, était Premier Ministre. Décédé en 1995, il a été remplacé par une présidence tournante. C'est un parti de cadres administratifs qui groupe d'anciens ministres technocrates. Il dispose d'un organe de presse, *al-Rissalat al-Oumma*. Il avait 66 députés dans le précédent parlement. Il a eu 2959 élus aux communales de juin, dont 214 présidents de communes, 109 élus aux conseils régionaux et il dirige 5 d'entre eux. Aux législatives, il a obtenu 647 746 voix, dont 393 426 lui ont permis d'avoir 50 élus.

Mouvement Populaire (MP). Parti créé en 1958, par Mahjoubi Ahardane et le D^r Khatib et fondé sur une assise berbériste, voulant s'opposer, à l'époque, à la prédominance de l'Istiqlal. Ayant éjecté ses deux fondateurs, il est désormais dirigé par Mohamed Laenser, ancien ministre des PTT et se caractérise par une attitude très légitimiste. Il dispose d'une publication, *Al-Haraka* et avait 54 députés dans l'ancien parlement. Aux élections communales de juin, il a eu 3280 élus dont 230 présidents de communes, 123 élus aux conseils régionaux et dirige deux régions sur 16. Aux législatives, il a obtenu 659 331 voix dont 319 076 lui ont donné 40 élus.

Parti national démocrate (PND). Cette formation est issue en 1981, d'une scission du RNI. Elle est dirigée par un ancien syndicaliste Aarsalane El-Jadidi et se présente comme un parti de notables ruraux. Elle dispose d'un organe de presse *Al Nidal al-Dimocrati* et avait 17 députés dans l'ancien parlement. Aux communales, elle a obtenu 1095 élus dont 13 présidents de commune et 36 élus aux conseils régionaux. Aux législatives, elle a obtenu 270 425 voix, dont 78 122 lui ont donné 10 élus.

Bloc dit du centre

Rassemblement national des Indépendants (RNI). Créé un an après les élections de 1977 pour rassembler les « Sans appartenance politique » de l'époque et dirigé par Ahmed Osman, alors beau-frère du roi, cette formation se positionne depuis une dizaine d'années au centre droit et a longtemps formé le gouvernement. Elle dispose de deux organes de presse, *Al-Mithaq* et *Al-Maghrib* et avait 32 députés

dans le précédent parlement. Aux communales, elle a obtenu 3501 élus, venant en 2^e position après l'Istiqlal, soit 14,42 % des sièges et a 251 présidents de communes. Elle a eu 132 élus aux conseils régionaux et dirige 4 régions sur 16. Aux élections législatives, elle a obtenu 705 397 voix, dont 346 450 lui ont donné 46 élus. Par la suite, avec 42 élus dans la seconde Chambre, elle est venue alors en première position.

Mouvement national populaire (MNP). Créé en 1991, après une scission en 1986 du Mouvement Populaire, par un des fondateurs de ce dernier, M. Ahardane, ce parti de la mouvance berbériste est davantage populiste que son mouvement mère et continue à revendiquer les termes d'une authenticité culturelle. Il a plusieurs publications, *al-Takatoul*, *Agraww Amazigh* et *Tifinagh*, et avait 12 députés dans la précédente chambre. Aux communales, il a eu 1132 élus dont 73 présidents de communes et 31 élus aux conseils régionaux. Aux législatives, il a obtenu 431 651 voix dont 121 208 lui ont donné 19 élus.

Mouvement démocratique et social (MDS). Créé en juin 1996, à la suite d'une scission du MNP, par Mahmoud Archane, ce parti qui dispose d'une publication *Al-Massira al-Dimocratia*, revendique 22 députés dans l'ancienne chambre, qu'elle recrute parmi les membres du MNP. Il ne semble pas se différencier outre mesure de son parti mère, sauf pour affirmer un légalisme et revendiquer une démocratie participative. En 1997, ce parti nouveau-né a opéré sur la scène politique une entrée fracassante, avec 1773 élus aux communales, dont 115 présidents de communes et 87 élus aux conseils régionaux. Aux élections législatives, il a obtenu 603 156 voix dont 284 017 lui ont donné 32 élus, autant que le parti de l'Istiqlal. Avec 33 élus dans la seconde Chambre, il est très bien placé.

D'autres petites formations ont participé aux élections.

Parti de la Choura et de l'Istiqlal, autrefois appelé PDI, parti de l'Indépendance, cette formation était à l'époque le seul adversaire de l'Istiqlal et se présentait comme plus moderniste. Depuis elle a totalement disparu de la scène et n'y revient que lors des consultations électorales. Elle a obtenu 80 élus aux communales, dont 7 présidents de communes et 2 élus aux régionales. Aux législatives, elle a eu 76 176 voix et un seul élu.

Parti de l'Action (PA). Créée en 1973 par Najem Abaakil, c'est une formation à assise régionale et professionnelle (elle regroupe des artisans) qui se déclare au centre gauche. Elle avait deux élus dans le précédent parlement. Elle en a eu 188 aux communales et 11 aux régionales. Aux législatives, elle a obtenu 89 614 voix dont 15 946 lui ont donné 2 élus.

Mouvement populaire démocratique et constitutionnel (MPDC). Créée en 1967 par le D^r Khatib, qui s'était alors séparé d'Ahardane et du Mouvement Populaire, cette formation était tombée en désuétude, jusqu'à ce que, en 1996, elle intègre une tendance islamiste, celle de Abdelilah Benkirane, dite de la Réforme et du Renouveau, *al-Islah wal-Tajdid*, anciennement, avec laquelle elle a signé des accords électoraux. Arguant d'irrégularités, le MPDC avait refusé de participer aux communales. Il a décidé de participer aux législatives et a obtenu 264 324 voix, dont 70 292 lui ont donné 9 élus, 10, depuis qu'un élu USFP s'estimant le bénéficiaire de fraudes a cédé son poste à un élu MPDC.